

Cours des candidats directeurs d'école / module de préparation 1 EPS

GARANTIE DE LA SÉCURITÉ

Date: 24.10.2019

Orateur: Jürg Friedli

Droits et obligations

du/de la

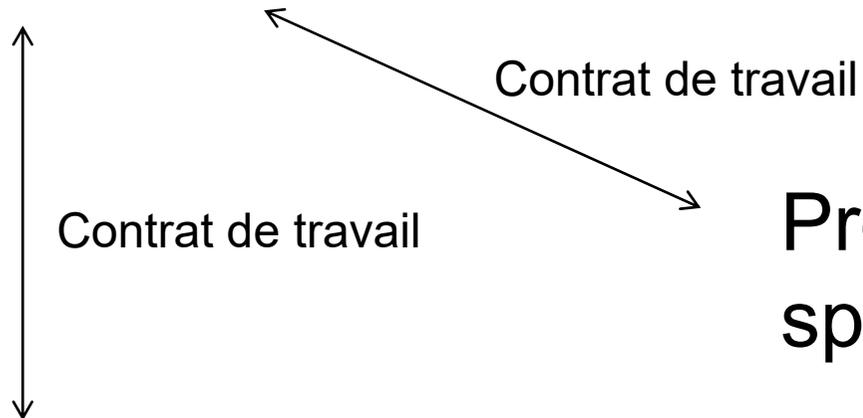
directeur/directrice
d'une école de sports de neige

Remarques préalables



Contrat de travail selon l'art. 319 ss. CO

Ecole de sports de neige



Professeur de
sports de neige

Directeur /
Directrice d'école

Contrat de travail selon l'art. 319 ss. CO

PRESTAZIONE	IMPOR TO
Abbigliamento: fr. 300.- ogni 2 anni	900.00
Corsi d' aggiornamento responsabile tecnico (obbligatorio): 3 giorni/anno a fr. 210.-/giorno x 6 anni	3'780.00
Trasferte per corsi d' aggiornamento: 200 km x 65 cts/km x 6 anni	780.00
Rapporti generali obbligatori del venerdì sera: 19 rapporti/anno x 6 anni x fr. 60.-/rapporto	6'840.00
Versamenti bancari e calcolo rapporti salari: 6 volte/anno x fr. 60.- x 6anni	2'160.00
Stagionale per impianti di risalita: ~ fr. 200.- x 6 anni	1'200.00
5h e 15 minuti di presenza obbligatori prima dell' inizio delle lezioni (calcolati secondo i rapporti di lavoro): 60 x 15min = 15h, 400 x 5min = 33h, 48h x fr. 60.-	2'880.00
Rapporti serali x distribuzione del lavoro: 30/anno x 30min x fr. 60.- x 6anni	5'400.00
Allenamenti (retribuzione forfetaria di fr. 40.- x allenamento della durata di 1.75h): fr. 60.-/h x 1.75h = fr. 105.-/ allenamento 105 - 40 = fr. 65.- di mancato guadagno, fr. 65.- x 10 allenamenti/anno x 6 anni	3'900.00
2 multe a fr. 50.- e una deduzione di fr. 40.- per vittime dello Tsunami in Asia	140.00
Totale	27'980.00

Rapport entre école / directeur d'école et enseignants

Ecole de sports de neige

Droit d'exiger que le travail soit exécuté personnellement

Contrat de travail

Droit de recevoir un salaire

Professeur de sports de neige

Droit de donner des instructions

Directeur /
Directrice d'école

Aperçu du rapport entre l'école et les enseignants

Ecole de sports de neige

- Compétence à donner des instructions
- Droit d'exiger que le travail soit exécuté personnellement
- Droit d'exiger de rendre compte et de restituer
- Droit aux dommages-intérêts

Prof. de sports de neige

- Droit de recevoir un salaire
- Protection de la personnalité / santé
- Droit aux vacances et au temps libre

Cotisations AVS

- En principe, tout revenu est soumis à l'obligation de cotiser pour l'AVS.
- L'employeur doit remplir une attestation de salaire - à soumettre jusqu'au 30.01
- Exception : pour autant que l'activité accessoire et le revenu $>$ Fr. 2 300.00 au cours d'une année civile
(cotisations seulement sur demande)



Clause de prohibition de faire concurrence

- Etablie par écrit
- Limitée convenablement quant au lieu, au temps et au genre d'affaires, de façon à ne pas compromettre l'avenir économique du travailleur contrairement à l'équité
- En règle générale, ne peut excéder trois ans



Le contrat simple

Ecole de sports de
neige



Hôte

Le contrat simple

- L'école de sports de neige garantit à l'hôte l'enseignement diligent des sports de neige.
- Résiliable en tout temps – mais pas en temps inopportun
- L'école de sports de neige ne répond pas du succès de l'enseignement.



Droit de la responsabilité civile

- C'est la responsabilité contractuelle de l'école de sports de neige qui est engagée lorsqu'il y a eu violation du contrat.
- C'est la responsabilité délictuelle du professeur de sports de neige qui est engagée lorsqu'il y a eu violation du devoir de diligence.
- C'est également la responsabilité délictuelle du directeur d'une école de sports de neige qui est engagée lorsqu'il a, lui aussi, violé le devoir de diligence.

Droit des firmes et des marques



REDCARPET.CH

Ob in fester oder flüssiger Form, mit unseren Offiziellen Schweizerischen Schneesportschulen in Champéry und in Leukerbad, sowie mit der Katamaran Schule auf dem Daubensee, finden Sie ideale Voraussetzungen sich im Schnee- und Wasser Sport zu verwirklichen. Unsere Incentive Angebote sind einmalige Workshops die Sie und Ihre Mitarbeiter begeistern werden. Wir wünschen Ihnen viel Spass bei Ihrem Traum...

Managing Director
Marco Haenni

Büro Champéry:

+41 79 814 15 75
champéry@redcarpet.ch

Büro Leukerbad:

+41 79 861 13 36
leukerbad@redcarpet.ch

Je vous remercie de votre attention.